



## Quelles sont les missions de l'AESH référent ?

- ✓ Missions prévues par la circulaire 2019-088
- ✓ « Accompagnement à la **prise de poste** des AESH,
- ✓ Aide ponctuelle sur les **situations complexes**,
- ✓ Contribution à la mutualisation des **outils et pratiques** ».
- ✓ Participation à la réunion de rentrée des PIAL à l'attention des AESH

## Qui est l'AESH référent ?

Un pair aidant sans lien hiérarchique, assurant une fonction de personne ressource

## Comment s'organise la mission supplémentaire de l'AESH référent ?

6 heures hebdomadaires de missions spécifiques avec des permanences téléphoniques  
(Jours et heures fixes hors vacances scolaires)

**13 AESH référents**  
nommés pour l'année  
**2023-2024**  
pour 13 bassins  
dans le Département  
du Rhône

## Qui sont les interlocuteurs des AESH référents au niveau du pôle école inclusive ?

Inspectrice éducation nationale ASH 1  
**Mme DE MARTINI**  
Chargé de mission AESH  
**M. BEBIN**  
**Mme GUIEU**  
**Mme DIEF**  
[ce.0692726n@ac-lyon.fr](mailto:ce.0692726n@ac-lyon.fr)

## Comment l'AESH référent peut-il intervenir ?

- ✓ Échanges téléphoniques et courriels avec tous les professionnels du bassin qui le sollicitent
- ✓ Réponse aux questions, envoi de documents, conseils.
- ✓ Redirection vers le bon interlocuteur selon les besoins identifiés

## Qui peut contacter l'AESH référent ?

Tous les AESH et les professionnels du bassin, en fonction du secteur de chaque AESH référent

## Comment joindre l'AESH référent ?



- ✓ Téléphone
- ✓ Adresse courriel académique
- ✓ Cf Annuaire des AESH Référents